

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017

N°27/03/2017 : SUPPRESSION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "ECONOMIE"

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°39 en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la constitution des 9 commissions municipales, suivantes :

FINANCES
SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE
ECONOMIE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE DES BATIMENTS
EDUCATION - ENFANCE
CULTURE
SECURITE PREVENTION
AMENAGEMENT PROSPECTIF ET PATRIMOINE
SPORTS

En fonction des nouvelles règles de transfert de compétences mises en place par la Loi Notre s'appliquant à partir du 1^{er} janvier 2017, il s'avère que la commission «économie» n'a plus lieu d'être à la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé de la supprimer.

Il est rappelé qu'il existe déjà une commission intercommunale « affaires économiques et emplois » au Grand Montauban, où la Ville est représentée par les conseillers municipaux suivants :
Mme BAREGES – M.DEVILLE – M.LEVI – Mme BERLY – M.BERAUDO – M.DEJEAN et M.TABARLY.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter de supprimer la commission « Economie ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le **15 mars 2017**

Maire,

Brigitte BAREGES

